



Légalité d'un site d'enchère

Par **M4rtinPierre**, le **03/06/2009** à **17:08**

Bonjour,

je souhaiterais réaliser un site d'enchères permettant de mettre en vente ou d'acheter des instrumentales. En quelques sortes un genre d'Ebay pour les instrumentales. Cependant une personne m'a récemment dis que les enchères en France était réglementées. Pouvez vous m'éclaircir à ce sujet?

merci d'avance

cordialement